Salaires minima conventionnels dans le sport : Revalorisation au 1er janvier 2027

L'avenant à la CCN du Sport n°224 du 30 septembre 2026 relatif aux minimas conventionnels vient d'être signé par : Cosmos, UESC, AESL, CFDT.

Selon cet accord, les SMC de tous les groupes de classification seront augmentés à compter du 1er janvier 2027 (cf. tableaux ci-après).

IMPORTANT : si l'avenant est étendu avant le 1er janvier 2027, il s'appliquera à tous les employeurs de la branche à compter de cette date (1er janvier 2027).

En revanche, si l'avenant n'est pas étendu au 1er janvier 2027, il ne s'appliquera à cette date qu'aux **employeurs adhérents** d'une des organisations patronales signataires (Cosmos, UESC, AESL). Il ne s'appliquera aux autres employeurs (non adhérents d'une organisation patronale) qu'à compter de son extension.

Les revalorisations sont différenciées selon les groupes de classification :

- Groupe 1 et sportifs professionnels : +3,10 % ;
- Groupe 2 et classe A : +3 % ;
- Groupes 3 et 4 et classe B : +2 % ;
- Groupes 5 à 8 et classes C et D : +1,5 %.

Voici les nouveaux SMC applicables à compter du 1er janvier 2027 :

Groupes 1 à 6 (temps plein – salaire mensuel brut minimum)

- **Groupe 1 :** 1 905,72 €
- **Groupe 2 :** 1 941,69 €
- **Groupe 3 :** 2 037,83 €
- **Groupe 4 :** 2 141,36 €
- **Groupe 5 :** 2 369,00 €
- **Groupe 6 :** 2 908,96 €

Groupes 7 et 8 (temps plein – salaire annuel brut de référence)

- **Groupe 7 :** 41 206,91 € brut annuel
- **Groupe 8 :** 47 536,32 € brut annuel

Salariés relevant du chapitre 12 – Entraîneurs :

- **Classe A –** Technicien **:** 2 068,31 €
- **Classe B –** Technicien **:** 2 263,09 €
- **Classe C –** Agent de maîtrise **:** 2 330,69 €

Pour les entraîneurs classe D – Cadres, à temps plein, le salaire annuel brut de référence pour une année complète ne peut être inférieur à 43 957,98 € à compter du 1er janvier 2027.

Salariés relevant du chapitre 12 – Joueurs :

Le salaire minimum brut annuel de référence pour une année complète ne peut être inférieur à 22 980,16 € à compter du 1er janvier 2027.